



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021**

**Délibération n° 2021-084**

**FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION DE TROIS CLASSES AU SEIN DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE DE CHEMIN LONG : CONVENTION FINANCIERE AVEC BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Mesdames, Messieurs: Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**

Monsieur Thierry TRIJOLET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, aux Grands projets urbains, à l'Habitat, au Patrimoine et à la Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que le secteur de Mérignac Soleil/Chemin Long présente un intérêt d'échelle métropolitaine pour son potentiel important de mutation urbaine et de développement d'une zone commerciale monofonctionnelle, à la faveur de l'introduction d'une offre nouvelle de logements et d'une complète renaturation.

Porte d'entrée de l'ouest de l'agglomération bordelaise, le site de ce projet urbain se structure autour d'axes routiers importants et constitue un jalon entre l'aéroport et le centre-ville de Bordeaux, en articulation avec la ligne A du tramway et son extension future depuis l'arrêt « Quatre Chemins » jusqu'à l'aéroport.

A ce titre, l'opération s'inscrit dans la démarche « Habiter, s'épanouir - 50 000 logements accessibles par nature » dont la mise en œuvre a été confiée par Bordeaux Métropole à la Société publique locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab).

L'opération Soleil vise à anticiper, accompagner et impulser la mutation urbaine de cet axe d'agglomération, en articulation avec la ligne A du tramway et sa future extension vers l'aéroport. Elle a pour objectifs de :

- S'inscrire dans la dynamique de restructuration et de densification urbaine liée au projet de prolongement d'un transport en commun en site propre (TCSP) vers l'aéroport ;
- Faire muter un site stratégique d'entrée de ville entre l'aéroport et le cœur historique de Bordeaux, s'appuyant sur un enjeu d'image et de vitrine pour la métropole bordelaise ;
- Créer les conditions nécessaires pour « habiter Mérignac-Soleil », ainsi que les bonnes conditions de cohabitation et de voisinage avec l'environnement commercial et le tissu pavillonnaire mitoyen.
- Permettre aux futurs résidents d'accéder à des logements de qualité et accessibles économiquement ;
- Développer une stratégie commerciale qui aide à la reconversion et à la revalorisation de certains secteurs et favorise l'arrivée de nouvelles enseignes, en recherchant une programmation mixte mêlant de l'habitat et des équipements de services.
- Promouvoir une stratégie paysagère volontariste de fertilisation des sols, de développement des mobilités douces et des perméabilités entre tissus pavillonnaires mitoyens et équipements publics majeurs environnants, d'optimisation et de mutualisation des stationnements, contribuant à créer les conditions nécessaires pour « habiter Mérignac Soleil ».

L'aménagement doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel global des constructions d'environ 300 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP), comprenant :

- 210 000 m<sup>2</sup> SDP de logements, soit environ de 2 800 logements répartis entre :
  - 35 % de logements locatifs sociaux ;
  - 12,5 % de logements en accession sociale ;
  - 12,5 % de logements en accession abordable ;
  - 40 % de logements en accession libre.
- 90 000 m<sup>2</sup> SDP environ de commerces, bureaux, activités et équipements.

Le programme des espaces publics prévoit l'aménagement de près de 19 000 m<sup>2</sup>, en accompagnement des nouvelles constructions.

Par délibération n° 2018-449 en date du 06 juillet 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil/Chemin Long, validant notamment le programme des équipements publics, dont la participation au financement de 3 classes, à hauteur de 300 000 € HT par classe.

Pour répondre aux besoins scolaires liés au développement de l'opération, le financement de la réalisation de 3 classes complémentaires sera intégré au nouveau groupe scolaire Arnaud Lafon, situé sur le site du Pradas à Mérignac.

Ce groupe scolaire, situé 116 rue du Pradas, dont la livraison est envisagée fin 2022, constitue un seul ensemble sur 2 niveaux et 3 948 m<sup>2</sup>, comprenant un total de 21 classes (6 classes en maternelle,

13 classes élémentaires et 2 classes inter-écoles). Trois de ces classes répondent strictement aux besoins de l'opération d'aménagement Mérignac Soleil/Chemin Long.

Le budget prévisionnel de l'opération incluant l'acquisition foncière, les travaux et les frais d'études est estimé à 13 111 000 € HT, dont 900 000 € HT seront à la charge de Bordeaux Métropole au titre de sa participation financière à la réalisation des 3 classes nécessaires à l'opération Mérignac Soleil/Chemin Long.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2018-092 du 29 juin 2018 approuvant le programme des équipements publics et la convention de participation financière avec Bordeaux Métropole et La Fab

**Vu** l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 22 juin 2021,

**Considérant** que la réalisation du groupe scolaire communal Arnaud Lafon, à Mérignac, constitue un seul ensemble immobilier, nécessitant la réalisation de 3 classes supplémentaires pour l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain Mérignac Soleil/Chemin Long,

**Considérant** que la réalisation de cet équipement se fera sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Mérignac et qu'il convient que la Métropole s'acquitte auprès de la commune du financement des équipements relevant de sa compétence dans le cadre des règles de financement des équipements scolaires arrêtées par la délibération du 27 novembre 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention financière avec Bordeaux Métropole pour la création de trois classes au sein du nouveau groupe scolaire de Chemin Long telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Bordeaux Métropole ainsi que tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*